



Syndicat Mixte du SCOT  
du bassin de vie  
Cavaillon, Coustellet  
L'Isle sur la Sorgue

Luberon Monts de Vaucluse

23 FEV. 2018

Courrier arrivé le

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL  
DU MARDI 5 DECEMBRE 2017 – LMV**

- Question 0**      **APPROBATION DU PV DU CONSEIL SYNDICAL DU 6 JUILLET 2017**
- Question 1**      **INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL SYNDICAL DU SCOT**
- Question 2**      **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR  
ENERGIE TERRITORIAL » AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN DE VIE DE  
CAVAILLON, COUSTELLET, L'ISLE SUR LA SORGUE**
- Question 3**      **TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS EN  
PREFECTURE**

L'an deux mille dix-sept le cinq décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Comité syndical du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie Cavaillon - Coustellet - L'Isle sur la Sorgue se sont réunis à la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET. Les convocations ont été envoyées vingt-sept novembre deux mille dix-sept.

**Etaient présents :**

Gérard DAUDET, Adeline HUGUES, Jacqueline JOUVE, Laurence CHABAUD-GEVA, Claire ARAGONES, Marie-Paule GHIGLIONE, Nicole GIRARD, Bruce BREPSON, Jean GREGOIRE, Marie-Laure COURBET, Jean Daniel DUVAL, André ROUSSET, Frédéric MASSIP, Patricia PHILIP, Christian ROYER, Patrick SINTES, Félix BOREL, Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, Robert DONNAT.

**Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :**

René VALENTINO représenté par Frédéric MASSIP

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

**Absent(s) excusé(s) :**

Philippe AUPHAN, Denis SERRE, Christian LEONARD, Joëlle PAUL, Magali BASSANELLI, Pierre GONZALVEZ, Claude CLARETON, Pierre MOLLAND, Yves BAYON-DE-NOYER, Sébastien VINCENTI, Blaise DIAGNE, Jean-Claude BOUCHET, Jean BRIEUSSEL, Philippe AUPHAN.

**Secrétaire de séance :** Laurence CHABAUD-GEVA

Nombre de membres en exercice : 33  
Présents : 19  
Votants : 19

## QUESTION 0 : ADOPTION DU PV DU 6 JUILLET 2017

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil syndical de formuler leurs observations sur le Procès-verbal du 6 juillet 2017.  
Le procès verbal de la séance du 6 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

## QUESTION 1 : INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL SYNDICAL DU SCOT

Rapporteur : Gérard DAUDET

### EXPOSE

Le Conseil syndical du Syndicat mixte du SCoT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue compte 33 membres titulaires et 33 membres suppléants, répartis de la manière suivante :

- Communauté de communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : 11 titulaires et 11 suppléants
- Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse : 22 titulaires et 22 suppléants

En raison du décès de Monsieur Blaise DIAGNE et de la démission de Monsieur Sébastien VINCENTI élus délégués titulaires désignés par la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, il y a lieu de procéder au remplacement de ces élus ainsi qu'à la désignation de leurs suppléants.

Par délibération n°2017/138 du 14 septembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse propose la désignation suivante :

- Monsieur Joël RAYMOND comme membre titulaire en remplacement de Monsieur Blaise DIAGNE,

Par délibération n°2017/160 du 19 octobre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse propose les désignations suivantes :

- Madame Isabelle BROUSSET comme membre suppléante en remplacement de Monsieur Joël RAYMOND,
- Madame Sylvie GREGOIRE comme membre titulaire en remplacement de Monsieur Sébastien VINCENTI,
- Monsieur Philippe BRITY comme membre suppléant en remplacement de Madame Sylvie GREGOIRE.

Il convient de procéder à l'installation de ces personnes.

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est demandé au conseil syndical de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

**Le Comité syndical,  
Délibère, et  
Par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **ACCEPTÉ** que le scrutin se déroule à main levée,
- **INSTALLE** Monsieur Joël RAYMOND en qualité de membre titulaire du Syndicat mixte en charge de l'élaboration du SCOT du bassin de vie de Cavaillon – Coustellet – l'Isle sur la Sorgue en remplacement de Monsieur Blaise DIAGNE,
- **INSTALLE** Madame Isabelle BROUSSET en qualité de membre suppléante du Syndicat mixte en charge de l'élaboration du SCOT du bassin de vie de Cavaillon – Coustellet – l'Isle sur la Sorgue en remplacement de Monsieur Joël RAYMOND,
- **INSTALLE** Madame Sylvie GREGOIRE en qualité de membre titulaire du Syndicat mixte en charge de l'élaboration du SCOT du bassin de vie de Cavaillon – Coustellet – l'Isle sur la Sorgue en remplacement de Monsieur Sébastien VINCENTI,
- **INSTALLE** Monsieur Philippe BRITY en qualité de membre suppléant du Syndicat mixte en charge de l'élaboration du SCOT du bassin de vie de Cavaillon – Coustellet – l'Isle sur la Sorgue en remplacement de Madame Sylvie GREGOIRE.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.
- **PRECISE** que les autres représentants de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au sein du Syndicat mixte chargé du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue demeurent inchangés.

Suite à l'installation des nouveaux membres, la liste des votants évolue comme suit :

**Etaient présents :**

Gérard DAUDET, Adeline HUGUES, Jacqueline JOUVE, Laurence CHABAUD-GEVA, Claire ARAGONES, Marie-Paule GHIGLIONE, Nicole GIRARD, Bruce BREPSON, Jean GREGOIRE, Marie-Laure COURBET, Jean Daniel DUVAL, André ROUSSET, Frédéric MASSIP, Patricia PHILIP, Christian ROYER, Patrick SINTES, Félix BOREL, Florence ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD, Robert DONNAT, Joël RAYMOND, Sylvie GREGOIRE.

**Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :**

René VALENTINO représenté par Frédéric MASSIP

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :**

**Absent(s) excusé(s) :**

Philippe AUPHAN, Denis SERRE, Christian LEONARD, Joëlle PAUL, Magali BASSANELLI, Pierre GONZALVEZ, Claude CLARETON, Pierre MOLLAND, Yves BAYON-DE-NOYER, Jean-Claude BOUCHET, Jean BRIEUSSEL, Philippe AUPHAN.

**Secrétaire de séance :** Laurence CHABAUD-GEVA

Nombre de membres en exercice : 33

Présents : 21

Votants : 21

**QUESTION 2 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL » AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN DE VIE DE CAVAILLON, COUSTELLET, L'ISLE SUR LA SORGUE**

---

Rapporteur : Gérard DAUDET

**EXPOSE**

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au changement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

La loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 rend obligatoire l'élaboration d'un PCAET par les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants au plus tard le 31 décembre 2018.

Cette même loi prévoit également que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) dès lors que tous les EPCI concernés transfèrent leur compétence « élaboration » dudit plan à l'établissement chargé du SCoT.

La proposition de modification des statuts est jointe en annexe n°2.

Le portage de cette compétence à l'échelle du Syndicat mixte du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue permettra une mutualisation des coûts et la possibilité de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME PACA) concernant l'étude et l'ingénierie

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

**Le Comité syndical,  
Délibère, et  
Par 21 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **DECIDE** de proposer la modification des statuts du Syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue, en transférant la compétence « élaboration d'un Plan Climat Air Energie »,
- **SOLLICITE** les EPCI membres afin de recueillir leurs avis et Monsieur le Préfet de Vaucluse pour prendre son arrêté, si les conditions de majorité sont requises,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure d'élaboration du PCAET à l'échelle du SCOT
- **AUTORISE** Monsieur le Président à opérer les demandes de subventions afin d'élaborer le PCAET
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférant à cette affaire

### QUESTION 3 : TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS EN PREFECTURE

Rapporteur : Gérard DAUDET

#### EXPOSE

Le programme ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé) conduit par le ministère de l'Intérieur a pour principal objectif d'assurer la dématérialisation des actes des collectivités locales soumis au contrôle de légalité. Sont ainsi concernés la quasi-totalité des délibérations, les arrêtés individuels, les décisions du Président mais aussi les documents budgétaires.

Consciente de l'intérêt de ce dispositif en termes d'économies, en temps et financières, le Syndicat mixte souhaite s'impliquer dans cette démarche.

Une convention doit être signée avec l'Etat afin de déterminer les modalités de mise en œuvre de la télétransmission.

Par ailleurs, la collectivité doit conclure un contrat avec un tiers de télétransmission qui assurera la transmission de ses actes vers l'application du ministère.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales et notamment son titre VIII chapitre II portant réforme du contrôle de légalité,
- Vu le décret 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités locales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation du cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs J.O. du 3 novembre 2005,
- Vu le projet de convention de télétransmission des actes avec la Préfecture de Vaucluse joint en annexe n°4

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

**Le Comité syndical,  
Délibère, et  
Par 21 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

- **APPROUVE** le principe de télétransmission des actes administratifs et financiers au contrôle de légalité,
- **APPROUVE** la convention ci jointe, avec la Préfecture de Vaucluse relative à la transmission des actes par voie électronique au contrôle de légalité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci,
- **AUTORISE** monsieur le Président, ou son représentant, à désigner, par arrêté, les responsables de la télétransmission.

Pour extrait conforme,

Cavaillon, le 6 décembre 2017

Le Président de séance,

**Gérard DAUDET**  
Président du Syndicat Mixte



Le Secrétaire de séance

**Laurence CHABAUD GEVA**

